

**DELIBERATION N° 96/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 25 novembre 2010**

Subventions

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte la liste des subventions selon la répartition suivante :

1 Institut Saint Dominique de Rome (Italie) 100.000 €

2 Ecole française de Florence (Italie) 22.500 €

3- Subventions dans le cadre des Actions Pédagogiques Pilotes pour un total de 33.097,20 euros :

École des Petits Battersea – Londres 2.827,20 €.

École Bird – Tananarive-Madagascar 3.000 €.

École La Clairefontaine – Tananarive-Madagascar 4.000 €.

École La Francophonie – Tananarive-Madagascar 1.500€

École primaire française – Mananjary-Madagascar 1.000 €.

Collèges de France – Tananarive-Madagascar 6.170 €.

École française du lac Alaotra – Tananarive-Madagascar 2.000€

Lycée Blaise Pascal – Abidjan-Côte d'Ivoire 12.600€

4- Subventions dans le cadre des Actions Pilotes pour l'Orientation pour un total de 9.900 euros :

Collège de France – Tananarive-Madagascar 2.000 €.

Collège des Saints-Coeurs – Beyrouth-Liban 3.000 €.

Lycée Blaise Pascal – Abidjan-Côte d'Ivoire 3.400 €.

Cours Sainte Marie de Hann– Dakar Sénégal 1.500 €.

5- Subvention dans le cadre du baccalauréat 2010 :

Lycée Blaise Pascal d'Abidjan – Côte d'Ivoire 35.000 €.

6-Subventions dans le cadre de la formation continue 13.210 €

7- Subvention aux associations :

Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères de Nantes (ASCAEN) : 5.000 €

Nombre de votants : 19

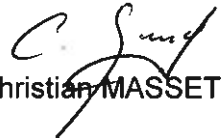
Pour : 19

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE


Christian MASSET